

PROCÈS-VERBAL de l'assemblée ordinaire de la Société de transport de Lévis, tenue au 6, rue Olympique, Lévis, le jeudi **21 juin deux mille douze à 19 h 30.**

SONT PRÉSENTS :

M. Michel Patry, Président
M. Jean-Pierre Bazinet, Vice-président
M. Jean-Luc Daigle, Administrateur
Mme Janet Jones, Administratrice
M. Serge Côté, Administrateur
M. Mario Fortier, Administrateur
Mme Nathalie Plante, Représentante des usagers du T.A.
M. Jean-François Carrier, Directeur général
M. Mario Sirois, Adjoint au directeur général
Mme Marjorie Guay, Représentante des usagers du T.C

EST ABSENT :

M. Michel Turner, Administrateur

- ORDRE DU JOUR -

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Modification du lieu de la séance ordinaire du Conseil d'administration de la Société de transport de Lévis du 21 juin 2012
3. Adoption du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du jeudi 24 mai 2012
4. Adoption du procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du jeudi 14 juin 2012
5. Autorisation de réaliser l'aménagement d'un terminus et l'implantation d'un stationnement incitatif sur la route Lagueux « Terminus Saint-Étienne »
6. Autorisation de vendre les autobus numéro 9193 et 9194
7. Comptes payables
8. Points divers
9. Période de questions
10. Levée de l'assemblée

PÉRIODE DE QUESTIONS

En vertu du Règlement (régie interne), les personnes qui désirent prendre la parole doivent s'identifier et adresser leurs questions au Président.

1.- Adoption de l'ordre du jour

- RÉSOLUTION 2012-080-

Il est proposé par Monsieur Mario Fortier
appuyé par Madame Janet Jones

et résolu unanimement :

QUE l'ordre du jour de l'Assemblée ordinaire du jeudi, 21 juin 2012 soit adopté tel que lu, en y ajoutant au point 8.- Points divers le point 8.1.- Autorisation de reclasser et de renommer le poste « Agent Vente et perception » pour « Coordonnateur du système de vente et perception électronique »

Adoptée.-

2. -Modification du lieu de la séance ordinaire du Conseil d'administration de la Société de transport de Lévis du 21 juin 2012

- RÉSOLUTION 2012-081-

CONSIDÉRANT la résolution 2011-192 « Adoption du calendrier des Assemblées ordinaires du Conseil d'administration de la Société de transport de Lévis pour l'année 2012 »;

CONSIDÉRANT que le centre d'opération ne pourra accueillir la réunion du 21 juin 2012 puisque les travaux d'agrandissement ne sont pas encore complétés;

CONSIDÉRANT la recommandation de la Direction générale ;

Il est proposé par Monsieur Serge Coté
appuyé par Madame Marjorie Guay

et résolu unanimement :

QUE le Conseil déplace la séance ordinaire du Conseil d'administration devant se tenir à compter de 19h30 au 229 rue Saint-Omer le 21 juin 2012 à la même heure au 6, rue Olympique;

QUE ce déplacement de lieu de rencontre soit communiqué en temps et lieu à la population par la voie d'une publication dans un hebdomadaire de Lévis.

Adoptée.-

3.- Adoption du procès-verbal de l'assemblée ordinaire tenue le 24 mai 2012

- RÉSOLUTION 2012-082-

Il est proposé par Monsieur Jean-Pierre Bazinet
appuyé par Monsieur Michel Turner

et résolu unanimement :

QUE le procès-verbal de l'assemblée ordinaire tenue le jeudi 24 mai 2012 soit adopté tel que lu.

Adoptée.-

4.- Adoption du procès-verbal de l'assemblée extraordinaire tenue par conférence téléphonique le jeudi 14 juin 2012

- RÉSOLUTION 2012-083-

Il est proposé par Madame Nathalie Plante
appuyé par Monsieur Jean-Pierre Bazinet

et résolu unanimement :

QUE le procès-verbal de l'assemblée extraordinaire tenue par conférence téléphonique le jeudi 14 juin 2012 soit adopté tel que lu.

Adoptée.-

5.-Autorisation de réaliser l'aménagement d'un terminus et l'implantation d'un stationnement incitatif sur la route Lagueux « Terminus Saint-Étienne »

RÉSOLUTION 2012-084-

ATTENDU QUE la Société de transport de Lévis (ST Lévis) s'est portée acquéreur de trois terrains d'une superficie totale de 22 216.10 mètres carrés ayant comme

adresse 600, route Lagueux, Saint-Nicolas, province de Québec, G7A 1A7 (Résolutions 2012-059 et 2012-078;

ATTENDU QUE ces acquisitions s'inscrivent dans le cadre de l'aménagement d'infrastructures opérationnelles requises pour supporter la mise en place du nouveau réseau transport collectif de la Société;

ATTENDU QUE pour réaliser ces acquisitions et l'ensemble du projet de terminus, la Société a adopté le règlement d'emprunt numéro 117 « *Terminus Saint-Étienne (Lévis) et l'aménagement d'un stationnement incitatif* » en vertu de la résolution 2011-084 entérinée le 26 mai 2011 ;

ATTENDU QUE le conseil de la Ville de Lévis a approuvé ledit règlement 117 de la Société à l'occasion de la séance ordinaire du 20 juin 2011 (CV-2011-06-07) ;

ATTENDU QUE le Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire a approuvé ledit règlement 117 de la Société en date du 10 août 2011 (AM 271393);

ATTENDU QUE ce projet figure à l'intérieur du programme triennal d'immobilisations (PTI) 2012-2013-2014 de la ST Lévis sous la rubrique « Aménagements de nœuds intermodaux » et a été dûment approuvé par le Conseil d'administration de la Société de transport de Lévis (résolution 2012-026), par le Conseil de la Ville de Lévis (résolution CV-2012-01-80) et qu'il est inscrit dans le Plan quinquennal d'Immobilisations (PQI 2010-2015) du ministère des Transports du Québec (MTQ) tel que confirmé par le ministre des Transports du Québec (lettre du 19 décembre 2011) ;

ATTENDU QUE que les coûts relatifs à la réalisation de ce projet d'implantation d'un terminus sont admissibles à une subvention de 75% en vertu du Programme d'Aide gouvernementale au Transport collectif des personnes (PAGTCP);

ATTENDU qu'une demande d'aide financière sera déposée au ministère des Transports dans le cadre dudit

programme (PAGTCP) une fois que le concept préliminaire et les plans d'aménagements seront réalisés ;

ATTENDU la recommandation de la Direction de la planification et du développement à la Direction générale ;

ATTENDU la recommandation de la Direction générale ;

Il est proposé par Monsieur Mario Fortier
appuyé par Madame Janet Jones

et résolu unanimement :

Que ce Conseil autorise la Direction générale et la Direction de la planification et du développement de la Société de transport de Lévis à :

1. lancer un appel d'offres public et à octroyer un mandat de services professionnels à une firme répondant aux critères tels que définit dans l'appel d'offres **afin de réaliser les études pour définir le concept d'aménagement du terminus et la préparation des plans et devis** préalables à la réalisation des travaux prévus pour le printemps 2013, le tout afin de pouvoir déposer une demande d'aide financière formelle au MTQ afin de couvrir l'ensemble des coûts du projet;
2. lancer un appel d'offres public pour la **réalisation des travaux** pour l'implantation du terminus;
3. former le **comité de sélection** pour l'évaluation des offres de services concernant le mandat de services professionnels pour l'implantation du terminus visé par la présente demande **et** pour l'évaluation des soumissions concernant la réalisation des travaux;
4. à **démarrer les travaux de la phase I** du projet (implantation temporaire pour laquelle les travaux seront faits en régie).

QUE cette résolution est **conditionnelle à l'approbation** de ce projet par le ministre des Transports du Québec;

QUE cette résolution est conditionnelle au respect de l'enveloppe budgétaire prévue au règlement d'emprunt 117;

QUE les résultats des études de caractérisations environnementales et géotechniques démontrent que l'ensemble du site (les trois (3) terrains) est exempt de tout problème découlant d'une contamination et présente la capacité portante requise pour les types d'aménagement prévu;

QUE Messieurs Michel Patry, Président du Conseil d'administration ou Jean-Pierre Bazinet, vice-président dudit Conseil ET Messieurs Jean-François Carrier, directeur général ou Mario Sirois, adjoint au directeur général soient et sont, par la présente résolution, autorisés à signer, pour et au nom de la Société de transport de Lévis, tout document jugé nécessaire à donner entier effet à la présente résolution.

Adoptée.-

6.- Autorisation de vendre les autobus numéro 9193 et 9194

- RÉSOLUTION 2012-085-

CONSIDÉRANT : que les autobus numéro 9193 et 9194 ne rencontrent plus les critères de fiabilité de la Société ;

CONSIDÉRANT : les coûts que nécessiteraient les réparations desdits véhicules;

CONSIDÉRANT : la recommandation du service de l'entretien à la Direction générale;

Il est proposé par Monsieur Serge Côté
appuyé par Monsieur Michel Turner

et résolu unanimement :

Adoptée.-

7.- COMPTES PAYABLES

- RÉSOLUTION 2012-086-

Il est proposé par Monsieur Jean-Pierre Bazinet
appuyé par Monsieur Michel Turner

et résolu unanimement :

QUE les comptes provenant du registre des déboursés préparés par le service de la comptabilité et ci-annexés pour faire partie intégrante de la présente soient acceptés à savoir :

Salaire Période # 19 à #22 \$ 583 731.07

Bordereaux nos : # 18329 à #18728 \$ 1 289 096.85

Paiements directs : \$ 33 242.49

CERTIFICAT DE CRÉDITS DISPONIBLES

Je, soussigné, **Jean-François Carrier, trésorier** certifie par la présente que les crédits sont disponibles à même le budget 2012 de la Société de transport de Lévis pour acquitter le paiement des comptes payables.

8. – Points divers;

8.1- Autorisation de reclasser et de renommer le poste « Agent Vente et perception » pour « Coordonnateur du système de vente et perception électronique »

RÉSOLUTION 2012-087-

CONSIDÉRANT : la résolution 2011-192 autorisant la Direction générale à procéder à l'ouverture d'un poste « Agent Vente et perception » et en faire la dotation, consécutivement à la mise en place du nouveau système de vente et perception électronique (Opus) des titres de transport de la ST Lévis;

CONSIDÉRANT : que la nature de ce poste requiert la compréhension de technologies à la fine pointe ainsi que leur intégration et implantation dans l'organisation;

CONSIDÉRANT : que ce poste présente un degré de risque important en termes d'amplitude de pertes potentielles et d'impact sur le succès de politiques ou programmes organisationnels;

CONSIDÉRANT : que ce poste comporte des tâches de supervision et de formation des employés (e)s des dépositaires et des centres de service et commande l'élaboration et la mise en œuvre de normes et de procédures opérationnelles;

CONSIDÉRANT : que le titulaire de ce poste est appelé à communiquer avec des fournisseurs, à négocier avec les partenaires du groupe Opus, à conseiller la Direction générale sur les processus d'affaires à mettre en place et les positions à défendre auprès du groupe Opus;

CONSIDÉRANT la recommandation de la Direction générale.

Il est proposé par Monsieur Serge Côté
appuyé par Monsieur Michel Turner

et résolu unanimement :

QUE ce Conseil autorise la Direction générale à reclasser et renommer le poste « Agent Vente et perception » pour « Coordonnateur du système de vente et perception électronique » ;

QUE ce Conseil autorise la Direction générale à procéder au recrutement et à l'embauche d'une ressource sur une base permanente selon les conditions régissant le personnel cadre et les professionnels non-syndiqués.

Adoptée-

9.- Période de questions

Néant

10.-Levée de l'assemblée

- RÉSOLUTION 2012-088-

Il est proposé par Monsieur Michel Turner
appuyé par Monsieur Mario Fortier

et résolu unanimement :

QUE l'assemblée soit levée.

Le Président, Michel Patry

Le secrétaire, Mario Sirois